

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 22 juin 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE163113002**

Accorder un contrat à Energère Consultant Inc. pour la fourniture et l'installation du système intelligent de gestion de l'éclairage de rue. Dépense totale de 28 026 840,05 \$ (contrat: 27 576 840,05 \$ + contingences: 300 000\$ + incidences:150 000\$), taxes incluses. Appel d'offres public 15-14912 - 4 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE163113002

Accorder un contrat à Energère Consultant Inc. pour la fourniture et l'installation du système intelligent de gestion de l'éclairage de rue. Dépense totale de 28 026 840,05 \$ (contrat: 27 576 840,05 \$ + contingences: 300 000\$ + incidences:150 000\$), taxes incluses. Appel d'offres public 15-14912 - 4 soumissionnaires.

À sa séance du 1^{er} juin 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$*

Le 8 juin 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont apprécié les réponses du Service à leurs nombreuses questions.

Ils ont aussi signalé que certains renseignements pertinents étaient absents du sommaire décisionnel. Ils ont donc demandé au Service les précisions suivantes au dossier :

- inclure le tableau détaillé des pointages obtenus à partir des critères de sélection présentés à la Commission lors de la séance de travail;
- apporter plus de précision sur les motifs de désistement des preneurs du cahier des charges;
- valider le calcul de l'écart de prix entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimation;
- indiquer les noms des trois fournisseurs manufacturiers identifiés par l'adjudicataire.

Enfin, les membres auraient souhaité retrouver au sommaire décisionnel un calcul du retour sur l'investissement prévu par la mise en place du système intelligent de gestion de l'éclairage de rue. Le Service a expliqué qu'il sera éventuellement possible d'estimer l'économie d'énergie réalisée par la combinaison du système intelligent de gestion et la mise en place du réseau de diodes électroluminescentes (DEL) quand la Direction de la santé publique se prononcera sur la température recommandée pour les DEL.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE163113002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.